ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP
Amt für Justizvollzug und Bewährungshilfe JVBHA

Rte d'Englisberg 3, 1763 Granges-Paccot

T +41 26 305 14 30
www.fr.ch/sespp

—

Réf : XO / ER

Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation
Rte d'Englisberg 3, 1763 Granges-Paccot

Par courriel
Etablissement de détention fribourgeois
Site Bellechasse
Madame Valeria Torre
Cheffe du Service formation des détenus et sport
Bellechasse 366
1786 Sugiez

Granges-Paccot, le 26 mai 2026

DOUGOUD Mickaël, né le 26.04.1991 – Validation du projet d'AFP d'agropraticien auprès de l'Institut agricole de Grangeneuve dès août 2026 et participation financière

—

Madame,

Votre demande du 18 mai 2026 relative au projet d'AFP d'agropraticien pour la personne citée en titre, ainsi que ses annexes, nous sont bien parvenues.

Par le présent, nous vous confirmons que notre Service valide le projet de formation à distance tel qu'il est proposé, y compris le projet de contrat entre votre établissement et le concerné pour le suivi des cours à distance, lequel prévoit notamment des dispositifs sécuritaires et de supervision, en particulier l'enregistrement des images sans le son à des fins de sécurité et de contrôle institutionnel. Pour rappel, lors de sa séance du 12 septembre 2025, la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité a préavisé favorablement ce projet de formation, sous réserve que les cours soient dispensés au sein de l'établissement de détention, respectivement en ligne, et que l'accès à Internet de Mickaël DOUGOUD soit étroitement surveillé.

En outre, notre Service participera financièrement aux coûts de ladite AFP à raison de 80% des frais indiqués, tandis que les 20% restant seront à charge de Mickaël DOUGOUD. Pour la première année (somme totale de CHF 761.60.-), notre Service participera ainsi à hauteur de CHF 609.30.-. Nous avons par ailleurs pris note que les coûts relatifs à la deuxième année seront déterminés ultérieurement, en fonction notamment de la modalité des cours interentreprises qui reste à clarifier.

Par ailleurs, notre Service est disposé à octroyer deux conduites à Mickaël DOUGOUD afin qu'il puisse, d'une part, visiter l'Institut agricole de Grangeneuve avant le début de la formation et, d'autre part, participer à la première demi-journée de cours, ceci afin de se présenter à la classe et que celle-ci l'identifie comme élève participant à distance.

—

Enfin, nous soulignons que tout incident survenant dans le cadre de la formation à distance, ainsi que toute transgression du cadre global de l'exécution de la mesure thérapeutique institutionnelle selon l'art. 59 CP pourront mener à une interruption de ladite formation.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration et vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

X. Orsini
Chef de service

E. Renevey
Criminologue